

Code de
conduite
2026



Sommaire

Introduction	Avant-propos par Stephan Tanda, PDG	04
	Valeurs-clés de l'entreprise	05
	Introduction	06

Chapitres	Comportement éthique au travail	08
	Corruption	10
	Cadeaux et invitations	12
	Conflit d'intérêts	14
	Confidentialité	16
	Protection des données	18
	Droits de l'homme et développement durable	20
	Sanctions économiques	22
	Droit de la concurrence	24
	Fiscalité et reporting	26
	Délit d'initié	28
	Comment faire un signalement	30
	Amendement, modification et renonciation	32
	Certificat de Conformité	33

Chez Aptar, nous sommes fiers de conduire nos activités avec honnêteté et éthique, en conformité avec la loi et nos valeurs-clés.

Nous ne transigeons jamais sur l'intégrité et nous croyons que le maintien de normes élevées d'éthique et de conformité est essentiel à notre croissance et à notre succès, aujourd'hui comme demain.

Ce Code de conduite doit servir de boussole pour guider nos comportements et nous aider à prendre les bonnes décisions commerciales dans le respect de l'intégrité. Cela nous donne un langage commun et un cadre de règles qui doivent être suivis à tout moment pour nous aider à mettre en œuvre nos valeurs-clés.

Nous pensons que l'établissement des normes éthiques les plus élevées inspire la confiance de nos collègues, clients, partenaires commerciaux et autres parties prenantes.

Ce Code de conduite s'applique à nous tous à tous les niveaux de l'entreprise sans exception – quel que soit notre rôle, où que nous travaillions.

Nous attendons de vous que vous vous conformiez pleinement aux politiques et procédures du Code de conduite afin de protéger l'intégrité de notre entreprise.



Avant-propos par PDG

Stephan B. Tanda

STEPHAN B. TANDA
PRESIDENT + CHIEF EXECUTIVE OFFICER

Valeurs-clés de l'entreprise



Nous croyons

en la valeur de chaque individu quels que soient sa fonction ou son statut.



Nous sommes attachés

à des relations de travail basées sur l'ouverture d'esprit, l'honnêteté et l'échange.



Nous encourageons

l'esprit et le travail d'équipe à tous les niveaux de l'entreprise.



Nous incitons

chacun à développer ses capacités et à faire preuve d'initiative.



Nous bâtissons

nos relations professionnelles de manière responsable, sur le long terme et dans l'intérêt de toutes les parties.

Introduction

Aptar s'efforce de se conformer à toutes les lois applicables partout dans le monde, sans exception. Ce Code de conduite résume et explique les règles découlant de ces lois qui doivent être suivies à tout moment.

Aptar attend de son personnel et de ses administrateurs qu'ils appliquent strictement ce Code de conduite à tous les niveaux. Aptar attend également de ses fournisseurs, distributeurs et consultants qu'ils se conforment à ce Code de conduite ainsi qu'à toutes les lois applicables lorsqu'ils interviennent au nom de notre société. Le non-respect de ces politiques et procédures sera considéré comme extrêmement grave.

Les questions ou préoccupations concernant les responsabilités de chacun en vertu du présent Code de conduite doivent être adressées à l'équipe Conformité.

Irene Hudson

EVP, CHIEF LEGAL OFFICER AND
CORPORATE SECRETARY

EMAIL
compliance.officer@aptar.com

ADRESSE
AptarGroup, Inc.
265 Exchange Drive, Suite 301
Crystal Lake, Illinois 60014
USA

TÉLÉPHONE
+1 815 479 5604

Vous pouvez également faire un signalement via le système d'alerte professionnel d'Aptar, **EthicsPoint**, <http://aptar.ethicspoint.com>, comme décrit à la fin de ce Code de conduite.

Ce document est approuvé chaque année par un processus de certification.



Comportement éthique au travail

Aptar s'engage à faire en sorte que tous les collaborateurs se sentent en sécurité dans une entreprise qui promeut la diversité et l'inclusion, sans aucune discrimination injustifiée.

Tous les collaborateurs, dirigeants et administrateurs doivent également protéger les actifs du groupe coté et veiller à leur utilisation efficace, car le vol, la négligence et le gaspillage ont un impact direct sur la rentabilité de la société.

Nous devons traiter équitablement et de bonne foi les uns avec les autres en tant que collaborateurs, mais aussi avec les clients, fournisseurs et concurrents d'Aptar.

Nous ne devons pas profiter indûment de quiconque par la manipulation, la dissimulation, l'abus d'informations privilégiées, la déformation de faits importants ou toute autre pratique commerciale déloyale.

La diversité, l'inclusion et l'égalité des chances sont pour Aptar des engagements fondamentaux. Par conséquent, aucune discrimination n'est autorisée en raison de l'appartenance ethnique, de la couleur de peau, de l'origine nationale, du sexe, de l'orientation sexuelle, de la situation de famille, de l'âge, de la religion, du handicap, du statut d'ancien combattant, de la tendance politique, de la langue ou de l'activité syndicale.

Il est de notre responsabilité, à tous les niveaux, de proposer une ambiance de travail exempte de harcèlement, d'abus, de manque de respect ou de toute autre conduite non professionnelle. Le harcèlement sexuel sous quelque forme que ce soit, verbale ou physique, par un collaborateur, ne sera pas toléré.



Quels sont les risques ?

- Risques juridiques
- Risques réputationnels
- Sanctions disciplinaires individuelles

Vous devez

- Traiter chacun de manière juste et équitable, sans discrimination fondée sur l'appartenance ethnique, la couleur de peau, l'origine nationale, le sexe, l'orientation sexuelle, la situation de famille, l'âge, la religion, le handicap, le statut d'ancien combattant, la tendance politique, la langue ou l'activité syndicale

Vous ne devez pas

- Adopter un comportement verbalement ou physiquement intimidant ou insultant
- Vous livrer à une quelconque forme de harcèlement ou d'intimidation
- Adopter un quelconque comportement qui serait considéré comme étant un harcèlement sexuel



Comment réagir ?

L'un(e) de vos collègues fait des blagues sexuellement explicites devant vous. Cela vous met très mal à l'aise mais vous êtes intimidé(e) et vous ne savez pas comment réagir. Que devez-vous faire ?

Si votre collègue ne comprend pas que son comportement est déplacé, vous devez signaler le problème à votre RH local ou en parler à votre responsable. Si cela vous met mal à l'aise de signaler le problème directement, vous pouvez contacter le département Compliance ou utiliser le système d'alerte professionnel d'Aptar, EthicsPoint (voir [Comment faire un signalement chapitre](http://aptar.ethicspoint.com)): <http://aptar.ethicspoint.com>.

Vous remarquez qu'un groupe de collègues se moque d'un(e) autre collègue à cause de son orientation sexuelle. Ils semblent s'entendre malgré les blagues mais vous pensez néanmoins que ce n'est pas acceptable. Que devez-vous faire ?

Si vos collègues ne comprennent pas que leur comportement est déplacé, vous devez signaler le problème à votre RH local ou en parler à votre responsable. Si cela vous met mal à l'aise de signaler le problème directement, vous pouvez contacter le département Compliance ou utiliser le système d'alerte professionnel d'Aptar, EthicsPoint <http://aptar.ethicspoint.com>.

Corruption

Chez Aptar, nous pensons que les affaires doivent être conduites de manière éthique. Par conséquent, toute forme de corruption est interdite. Nous avons une politique de tolérance zéro à l'égard de la corruption et de tous les actes de corruption dans tous les pays où intervient Aptar.

Qu'est-ce que la corruption ?

La corruption consiste à proposer, promettre ou donner de l'argent ou toute chose de valeur en échange d'un avantage indu ou pour influencer la décision de quelqu'un. Cela comprend également le fait de solliciter ou d'accepter un pot-de-vin.

Un pot-de-vin peut prendre la forme d'argent mais aussi de dons, de cadeaux ou de marques d'hospitalité, d'un emploi ou d'une promesse de service. La corruption peut être directe ou indirecte, par exemple en utilisant des tiers comme intermédiaires. La corruption peut se pratiquer dans le secteur public ou privé. Les paiements de facilitation sont également considérés comme des pots-de-vin : il s'agit de petits paiements non officiels effectués à des représentants du gouvernement pour faciliter un service auquel le payeur a normalement droit, comme l'obtention d'un visa, d'un permis ou d'une licence, d'un dédouanement, etc.



Quels sont les risques ?

Toute violation des lois de lutte contre corruption (loi américaine sur les pratiques de corruption à l'étranger (FCPA), loi britannique sur la corruption, loi française Sapin II, qui ont toutes une portée internationale et autres lois locales) peut entraîner des sanctions civiles et pénales sévères, y compris de lourdes amendes et des peines de prison pour Aptar, ses collaborateurs ou des tiers. En outre, des mesures disciplinaires peuvent être prises par l'entreprise contre ses collaborateurs.

Vous devez

- Contacter le département Compliance lorsque vous êtes confronté à une situation contraire à l'éthique
- Soyez prudent lorsque vous traitez avec des représentants d'un gouvernement local et / ou étranger
- Vous assurer que tous les paiements et transactions sont effectivement autorisés et enregistrés en bonne et due forme dans les comptes de la Société
- Demander à la Direction juridique de vous aider à intégrer les clauses d'éthique et de conformité dans les accords écrits avec des tiers, notamment des intermédiaires ou des prestataires de services
- Toujours vous interroger lorsque vous recevez un cadeau ou une demande suspecte et contacter le département Compliance en cas de doute
- Systématiquement signaler toute sollicitation de corruption au département Compliance

Vous ne devez pas

- Accepter un cadeau ou une **invitation** qui pourrait influencer la relation commerciale
- Accepter ou solliciter toute chose de valeur en échange d'un avantage indu
- Proposer, promettre ou donner toute chose de valeur pour obtenir une faveur induue ou influencer la décision de quelqu'un
- Effectuer ou recevoir des paiements en espèces



Comment réagir ?

L'un de vos fournisseurs vous invite à la visite d'une de ses usines avec hébergement dans une station balnéaire. Il vous propose de financer votre hébergement et tous vos repas, ainsi que ceux de votre conjoint. Que devez-vous faire ?

Vous pouvez accepter l'invitation à la visite de l'usine, sous réserve de l'approbation de votre responsable, mais vous devez refuser l'offre de payer votre hébergement et vos repas, ainsi que ceux de votre conjoint.

Des produits Aptar qui doivent être livrés en urgence à un client sont bloqués à la frontière. L'agent des douanes vous dit que pour obtenir le dédouanement rapide des produits, vous pouvez payer directement une petite somme (50 EUR) pour accélérer le processus. Que devez-vous faire ?

Vous êtes face à un dilemme difficile entre l'intérêt de votre client et un agissement illégal, mais vous ne pouvez pas accepter de payer. Vous devez demander l'aide du département Compliance pour vous aider à sortir de cette situation.

Cadeaux et invitations

Aptar a une politique de tolérance zéro à l'égard de la corruption. Par conséquent, vous devez être extrêmement prudent lorsqu'il s'agit d'offrir ou d'accepter des cadeaux.

Qu'est-ce qu'un « cadeau » dans ce contexte ?

Par « cadeau », il faut entendre un pourboire, une faveur, un divertissement ou tout autre élément ayant une valeur monétaire, y compris des services offerts à titre gracieux. Par « invitations », il faut entendre tous cadeaux qui prennent la forme de transport, d'hébergement ou de repas.

Faire preuve de courtoisie envers les clients et les partenaires commerciaux en offrant des divertissements ou des cadeaux appropriés dans un cadre commercial peut aider à créer ou à consolider des relations d'affaires. Cependant, de tels actes de courtoisie doivent être conformes à notre Code de conduite et ne jamais impliquer ou cacher une intention de corruption. La valeur d'un cadeau ne doit jamais influencer une décision dans l'exercice de vos responsabilités professionnelles, ni créer une situation de conflit d'intérêts. Par conséquent, seuls les cadeaux raisonnables ayant un objectif commercial légitime peuvent être offerts ou acceptés, avec l'approbation de votre responsable et / ou du département Compliance.

Aptar fixe une limite de 50 USD / EUR pour les cadeaux pouvant être offerts ou reçus. Concernant les invitations, vous pouvez convier des clients ou des partenaires commerciaux à un déjeuner ou un dîner si le montant en rapport n'est pas supérieur à 100 USD / EUR par personne aux États-Unis, en Europe et dans la Région du Golfe, et à 70 USD / EUR en Asie et en Amérique Latine. Tous les frais doivent respecter la Politique sur les déplacements professionnels et être approuvés. Cependant, le coût de la vie peut être différent d'un pays à l'autre. Vous devez donc vous assurer que le cadeau est raisonnable dans le contexte de votre environnement commercial local. En cas de doute, contactez le département Compliance.

Vous devez

- Déclarer tout cadeau de valeur ou invitation d'une valeur supérieure à 50 USD au département Compliance et obtenir une autorisation écrite pour l'accepter ou l'offrir à un client
- Refuser les cadeaux de valeur de fournisseurs potentiels, surtout s'ils participent à un processus d'appel d'offres avec Aptar
- Si vous êtes invité à vous rendre à une conférence ou à un séminaire, vous devez déclarer l'offre et obtenir l'approbation écrite de votre responsable et du département Compliance pour l'accepter, et Aptar doit payer tout ou partie de votre transport et de votre hébergement si le voyage est jugé nécessaire
- Vous ne devez accepter ou proposer des invitations au restaurant qu'à des fins professionnelles et le type de restaurant doit être raisonnable et respecter la limite de 70/50 USD / EUR par convive

Vous ne devez pas

- Cacher les cadeaux reçus d'un fournisseur ou d'un client
- Accepter un voyage de valeur offert par un partenaire commercial si vous n'obtenez pas l'approbation écrite du département Compliance et de votre responsable
- Offrir ou accepter des cadeaux de valeur susceptibles d'influencer des décisions commerciales



Comment réagir ?

Aptar mène un processus d'appel d'offres pour sélectionner de nouveaux fournisseurs. Dans le cadre de cet appel d'offres, l'un des fournisseurs vous invite dans un bel endroit à l'étranger pour vous montrer ses installations et des exemples de travaux qu'il a réalisés. Il vous propose de payer votre voyage et votre hébergement. Comment devez-vous réagir ?

Vous ne devez accepter aucune invitation d'un fournisseur pendant le processus d'appel d'offres. Exigez toujours l'approbation du département Compliance et demandez conseil au Service des Achats.



Pour de plus amples informations, notamment des directives supplémentaires sur les dons et le parrainage, veuillez vous référer à notre Politique de Dons et de Parrainage (G17)

En guise de cadeau de remerciement d'un client pour la fructueuse collaboration avec Aptar, vous recevez une tablette. Celle-ci peut être utilisée pour vérifier vos e-mails et a un usage professionnel. Pouvez-vous la garder ?

Bien que le client ait probablement voulu vous remercier pour le bon travail accompli, il s'agit toujours d'un cadeau coûteux et vous ne pouvez pas l'accepter car son prix est supérieur au seuil de 50 USD / EUR. Vous devez expliquer au client que bien que vous soyez très reconnaissant du geste, votre règlement de Compliance interne vous empêche d'accepter.

Conflit d'intérêts

Les conflits d'intérêts ne se limitent pas aux dirigeants, administrateurs ou responsables : n'importe qui dans la société peut être confronté à ce type de situation. Il est très important de pouvoir les identifier afin de prendre les mesures appropriées.

Qu'est-ce qu'un conflit d'intérêts ?

Par « conflit d'intérêts », il faut entendre une situation où vos intérêts personnels interfèrent, ou semblent interférer, avec les intérêts de la société dans son ensemble, car vous pourriez être amené faire passer vos intérêts personnels avant vos devoirs professionnels. Dans une situation de conflit d'intérêts, vos intérêts personnels sont susceptibles d'affecter votre décision dans l'exercice de vos fonctions et peuvent rendre difficile l'exercice objectif et efficace de celles-ci. Il peut également y avoir conflits d'intérêts si les membres de votre famille, vos amis ou d'autres organisations dans lesquelles ils sont impliqués, sont

susceptibles de recevoir des avantages personnels inappropriés en raison de votre position au sein de la société.

Vous ne devez pas prendre pour vous-même des opportunités qui reviennent en réalité à Aptar ou dont vous avez connaissance par l'utilisation de biens, d'informations ou de positions de la société ; vous ne devez pas non plus utiliser à des fins personnelles les actifs, les biens, les informations ou une position d'Aptar, ni concurrencer Aptar. Les collaborateurs, dirigeants et administrateurs ont le devoir envers Aptar de promouvoir ses intérêts commerciaux légitimes lorsque l'occasion se présente.

Comment gérer un conflit d'intérêts ?



Identifiez le conflit

Le plus difficile est de savoir que vous êtes dans une situation de conflit quand il se produit. En cas de doute, posez-vous les questions suivantes avant de prendre une décision :

« Dans l'intérêt de qui suis-je en train d'agir ? »

Agissez-vous dans votre propre intérêt ? Agissez-vous dans l'intérêt d'un ami ou dans l'intérêt d'Aptar ?

« Dans l'intérêt de qui dois-je agir ? »

En tant que collaborateur ou représentant d'Aptar, vous devez agir au mieux des intérêts de la société.



Communiquez directement le conflit

Communiquez directement le conflit d'intérêts à votre responsable et au département Compliance s'il est occasionnel ou par le biais du processus annuel de certification du Code de conduite s'il est permanent.



Abstenez-vous de toute implication

dans le processus de prise de décision et laissez quelqu'un qui n'est pas en conflit d'intérêts prendre la décision.

Comment réagir ?

L'un de vos proches possède une société de taxi et vous souhaitez proposer ses services à Aptar car ses chauffeurs sont très professionnels.

Vous ne devez pas mélanger vos intérêts personnels et professionnels : votre parent peut offrir un très bon service, mais vous essayez d'agir en sa faveur pour l'aider à décrocher un nouveau marché et non dans l'intérêt d'Aptar.

Votre conjoint a été récemment embauché par l'un des concurrents d'Aptar, mais vous êtes tous les deux très sérieux en matière de confidentialité et vous ne lui communiquerez aucune information. S'agit-il d'un conflit d'intérêts et devez-vous quand même le signaler ?

Oui, il s'agit bien d'un conflit d'intérêts et vous devez le signaler aux RH et au département Compliance, afin de vous protéger en cas de problème de confidentialité et pour prendre des mesures spécifiques telles que vous fournir un écran de confidentialité, changer de jour de travail à domicile le cas échéant, etc.

Confidentialité

Le savoir-faire d'Aptar et les autres informations confidentielles sont les atouts les plus précieux de la société. C'est la source-même de notre succès et ils doivent être protégés en permanence.

Qu'entend-on par « informations confidentielles » ?

Les informations confidentielles incluent toutes les informations non accessibles au public qui offrent un aperçu des activités commerciales actuelles ou prévues d'Aptar, y compris les informations qui pourraient être utiles à des concurrents ou qui pourraient être préjudiciables à la société ou à ses clients, si elles sont divulguées. Cela comprend également des informations non publiques importantes sur les entreprises avec lesquelles Aptar entretient des relations, telles que les clients et les fournisseurs, et les informations confiées à Aptar par nos clients.



Quels sont les risques ?

- Perte d'affaires
- Vol ou contrefaçon de technologie
- Non-conformité légale telle que violations du droit de la concurrence
- Sanctions disciplinaires individuelles

Vous devez

- Protéger les informations confidentielles d'Aptar à tout moment
- Comprendre la nature confidentielle des informations que vous traitez dans votre travail quotidien
- Utiliser les outils appropriés tels qu'un écran de confidentialité lorsque vous travaillez dans des lieux publics en voyage (aéroport, avion, train) ou éviter de travailler en dehors du bureau / de votre domicile

Vous ne devez pas

- Partager des informations confidentielles avec vos amis, votre famille ou d'autres non-employés
- Discuter de questions confidentielles dans des lieux publics tels que les ascenseurs, les restaurants, les avions
- Utiliser des technologies de l'information non approuvées telles que des adresses électroniques personnelles ou tout autre site web non sécurisé pour envoyer ou stocker des informations Aptar

Exemple de risque pour la Confidentialité : Focus sur la sécurité des e-mails et le phishing

Les entreprises, quelle que soit leur taille, sont de plus en plus souvent la cible de cybercriminels. Les attaques se terminent généralement par le vol d'informations sensibles, laissant les entreprises dans une situation très difficile. Le phishing, ou hameçonnage, est l'une des techniques les plus populaires et les plus efficaces pour accéder aux informations sensibles des collaborateurs de l'entreprise, telles que leurs informations d'identification pour accéder aux ressources de l'entreprise.

Qu'est-ce que le phishing ?

Le phishing est un type de cyberattaque par lequel un cybercriminel utilise l'ingénierie sociale pour amener une victime à faire quelque chose. L'objectif peut être de l'amener à fournir ses identifiants de connexion via un formulaire de site web malveillant, ou de l'amener à envoyer des fonds par virement bancaire (comme c'est le cas dans les stratagèmes de fraude au Directeur général).

Quels sont les risques ?

Les attaques par phishing ne réussissent que si vous y succombez. Tomber dans le piège d'un hameçonnage peut entraîner des virus informatiques, des ransomwares (logiciels rançonneurs), le vol d'identité, le vol de données, etc. Les fraudeurs utilisent également vos appareils pour attaquer votre organisation. Même si le phishing est une technique connue utilisée par les escrocs, les gens se font piéger en raison du fait que les stratégies de phishing sont en constante évolution. Les escrocs affinent en permanence leurs techniques d'hameçonnage pour suivre les tendances, les événements actuels et les technologies émergentes.

Comment réagir ?

Les clients des messageries modernes, comme Outlook, Gmail et Apple Mail, filtrent très bien les e-mails contenant du code malveillant ou des pièces jointes. Ce n'est pas parce qu'un e-mail de phishing atterrit dans votre boîte de réception que votre ordinateur est infecté par un virus ou un logiciel malveillant. Vous ne devez jamais cliquer sur un lien contenu dans un e-mail ni ouvrir une pièce jointe, à moins d'être sûr à 100 % de connaître l'expéditeur et de lui faire confiance. Vous ne devez également jamais répondre à l'expéditeur, même pour lui dire de ne plus vous envoyer de courrier. Si un e-mail suspect semble provenir d'une personne que vous connaissez ou d'une entreprise que vous utilisez, vérifiez avec eux si le message est légitime. Ne répondez pas à l'e-mail. S'il semble provenir d'une personne que vous connaissez, créez un nouveau message électronique, envoyez un SMS ou appelez la personne et demandez-lui si elle vous a envoyé le message en question. Ne transférez pas l'e-mail, car cela ne fait que propager l'attaque de phishing potentielle. Si un e-mail prétend provenir d'une entreprise que vous utilisez, comme votre banque, votre salle de sport, votre établissement médical ou un commerçant en ligne, accédez à leur site web et contactez-les à partir de là. Encore une fois, ne cliquez sur aucun lien contenu dans l'e-mail. Enfin, vous pouvez signaler les e-mails suspects à l'aide du bouton Signaler un Message de Microsoft Outlook ou en contactant le Centre de Support informatique directement sur Service Now ou par téléphone au poste 2222. Quelle que soit la gravité d'une anomalie, il est important de signaler les incidents afin que les équipes du support informatique et de la cybersécurité puissent rapidement enquêter sur le risque potentiel et l'impact sur Aptar. Si vous ne savez pas à qui vous adresser, n'hésitez pas à signaler le problème au département Compliance, qui le remontera aux équipes de cybersécurité.

Nonobstant ce qui précède, rien dans ce Code de conduite n'interdit à un employé, dirigeant ou administrateur de communiquer directement avec la U.S. Securities and Exchange Commission (la « SEC ») au sujet d'une éventuelle violation de la loi fédérale sur les valeurs mobilières ou d'une divulgation autorisée ou légalement mandatée, y compris la divulgation protégée en vertu des dispositions relatives aux lanceurs d'alerte de la loi ou de la réglementation fédérale américaine. Les collaborateurs, dirigeants et administrateurs ne seront pas tenus d'obtenir l'approbation de la Société avant de communiquer directement avec la SEC [ou toute autre autorité gouvernementale, si une telle communication est légalement mandatée]. De plus, rien dans ce Code de conduite n'interdit à un employé, dirigeant ou administrateur de divulguer des informations qu'il croit raisonnablement être la preuve d'une mauvaise gestion flagrante d'un contrat du Gouvernement fédéral, d'un gaspillage flagrant de fonds fédéraux, d'un abus de pouvoir concernant un contrat du Gouvernement fédéral, d'un danger substantiel et spécifique pour la santé ou la sécurité publique, ou d'une violation de la loi, d'une règle ou d'un règlement lié à un contrat du Gouvernement fédéral avec une autorité gouvernementale ou une personne au sein d'Aptar qui est chargée d'enquêter sur d'éventuelles inconduites. Aptar interdit de licencier, de rétrograder ou de discriminer de toute autre manière un individu suite à une telle divulgation.

Comment réagir ?

Vous rencontrez un ancien collègue d'Aptar avec qui vous vous entendiez très bien et qui a quitté la société pour travailler pour un client. Cette personne cherche à obtenir des nouvelles sur les nouveaux projets sur lesquels vous travaillez. Dans quelle mesure pouvez-vous lui en parler ?

Vous ne devez jamais divulguer des informations d'Aptar à une personne externe. Même si vous êtes ami avec cet ancien collègue, vous devez vous abstenir de partager tout ce qui concerne vos projets actuels car cela pourrait nuire aux intérêts d'Aptar.

Vous êtes dans l'avion / le train pendant quelques heures et vous avez une importante présentation PowerPoint à rédiger concernant les lancements de nouveaux produits. Pouvez-vous travailler pendant ce voyage ?

Même si vous êtes très occupé, vous ne devez jamais travailler dans un espace public en voyage si vous ne disposez pas d'un écran de confidentialité pour protéger les informations sur lesquelles vous travaillez. La personne assise à côté de vous pourrait travailler pour un concurrent / client et vous pourriez mettre en danger les informations confidentielles d'Aptar.



Pour de plus amples informations, veuillez consulter notre Politique Réseaux Sociaux

Protection des données

Chez Aptar, nous considérons que la confidentialité et la protection des données personnelles de nos clients, fournisseurs et autres prestataires de services, ainsi que de nos collaborateurs et sous-traitants, sont importantes. Le respect du Règlement Général européen sur la Protection des Données (RGPD) est essentiel partout où nous intervenons.

Qu'est-ce que la protection des données ?

La protection des données couvre l'ensemble des règles et réglementations applicables au traitement des données personnelles, ainsi que les droits et libertés des personnes physiques concernant leur vie privée et familiale, leur domicile et leurs communications.

Qu'entend-on par « données personnelles » ?

Par « données personnelles », il faut entendre toute information relative à un individu, qu'elle soit directement identifiable (par exemple, nom, adresse e-mail) ou indirectement identifiable (par exemple, numéro de sécurité sociale, données de localisation, adresse IP).

Les données sensibles sont des données personnelles qui sont soumises à des règles très strictes et ne doivent pas être traitées sans vérification auprès du département Compliance ou des RH, telles que le numéro de sécurité sociale, le contenu des communications, les coordonnées bancaires, les données révélant l'origine raciale ou ethnique, les opinions politiques, religieuses ou croyances philosophiques, l'appartenance à un syndicat, les données génétiques, les données biométriques, les données sur la santé ou les données concernant l'orientation sexuelle d'une personne.



Pour de plus amples informations, veuillez vous référer à notre Politique de Confidentialité et à notre politique d'Accès aux Données Personnelles des Employés



Quels sont les risques ?

- Risques de sanctions administratives, y compris de lourdes amendes et des avertissements publics des autorités de protection des données
- Risques en matière de responsabilité civile et pénale
- Risques réputationnels
- Mesures disciplinaires pouvant être prises contre les employés

Vous devez

- Ouvrir un ticket spécifique dans ServiceNow en cas de nouveau projet impliquant un traitement de données personnelles
- Contacter le Responsable Conformité en cas d'incident impliquant des données personnelles, tel qu'un accès non autorisé à une base de données ou une perte de données, ou en cas de réclamation d'un individu concernant ses données personnelles
- Protéger tous les fichiers contenant des données personnelles avec un mot de passe et / ou chiffrer les e-mails lors du transfert de données personnelles

Vous ne devez pas

- Utiliser les données personnelles disponibles dans l'une des bases de données Aptar (y compris, mais sans s'y limiter, les fichiers RH, la base de données CRM ou tout répertoire interne) sans vérifier au préalable si une telle utilisation est autorisée
- Stocker des données personnelles auxquelles vous avez accès dans le cadre de vos activités quotidiennes au sein d'Aptar sur votre système de messagerie personnelle ou votre ordinateur portable personnel ou les partager avec des tiers non autorisés

Comment réagir ?

L'un de vos proches ouvre un nouveau restaurant près de votre bureau Aptar. Pour l'aider à démarrer son entreprise, vous décidez de lui envoyer la liste des courriels de vos collègues pour lui permettre de faire de la publicité pour le restaurant. Est-ce permis ?

Une adresse e-mail est une donnée personnelle et ne doit pas être utilisée sans autorisation ou consentement préalable.

Dans le cadre de la prise de contact avec de nouveaux prospects, vous souhaitez réaliser une campagne e-mail sur un produit Aptar. Est-ce permis ?

Oui, vous êtes autorisé à faire des campagnes par e-mail sous certaines conditions et sous réserve de certaines vérifications préalables, telles que vous assurer que vous avez obtenu légalement l'adresse e-mail de la population ciblée. Veuillez contacter le département Compliance concernant une telle demande.




Droits de l'homme et développement durable

Environnement durable

Aptar a pour politique d'agir conformément à l'ensemble des lois et réglementations applicables en matière d'environnement, de santé et de sécurité.

Nous allons également plus loin avec un engagement fort pour changer la façon dont nous produisons, utilisons et réutilisons le plastique afin de réduire notre impact environnemental et contribuer à une économie plus circulaire tout en maintenant la haute qualité de nos produits.

 Pour de plus amples informations, veuillez consulter le Rapport annuel sur le Développement durable

Droits de l'homme

Aptar s'engage à respecter et à promouvoir les droits de l'homme partout dans le monde.

Aptar a signé le Pacte mondial des Nations Unies en 2020, qui est un pas de plus vers des pratiques et principes commerciaux responsables et des actions stratégiques pour faire progresser des objectifs sociétaux plus larges dérivés de la Déclaration universelle des droits de l'homme, de la Déclaration de l'Organisation internationale du travail sur les principes et droits fondamentaux au travail, de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement et de la Convention des Nations Unies contre la corruption.

Interdiction de l'esclavage moderne, de la traite des êtres humains et du travail des enfants

L'esclavage moderne et la traite des êtres humains sont des crimes qui violent les droits humains fondamentaux. Bien que le plus souvent considéré comme le recours à la force, à la fraude ou à la coercition pour soumettre une personne à une servitude involontaire ou pour obtenir du travail d'une personne par des menaces de préjudice grave, l'interdiction de la traite des êtres humains recouvre de très nombreux comportements consistant à exploiter une personne ou à la priver de sa liberté, notamment:

- Le trafic sexuel ou le fait d'obtenir des faveurs sexuelles contre rémunération (même si cette pratique est légale dans une juridiction)
- La destruction ou le fait de refuser l'accès aux documents d'identité ou d'immigration d'un employé
- Le recours à des pratiques trompeuses ou frauduleuses pour recruter des employés, comme le fait de ne pas divulguer les principales conditions d'emploi
- Le recours à des recruteurs qui ne respectent pas le droit du travail local
- Le fait de facturer des frais de recrutement aux employés
- Le fait de ne pas fournir le transport de retour à certains employés qui sont amenés dans un pays dans le but de travailler dans le cadre d'un contrat avec le gouvernement américain
- Le fait de fournir un logement qui ne répond pas aux normes du pays d'accueil
- Le fait de ne pas fournir un contrat de travail ou un document de travail lorsque la loi l'exige

Notre société ne tolère aucun de ces crimes ou comportements, et nous attendons de nos fournisseurs qu'ils les interdisent également.

Aptar interdit en outre de recourir à des pratiques de recrutement trompeuses ou frauduleuses ou de facturer des frais de recrutement, et Aptar exige une communication claire et complète de l'ensemble des principales conditions d'emploi. Dans ce contexte, par « frais de recrutement » il faut entendre les coûts liés à l'obtention de visas ou de documents d'identité, le transport vers un autre pays, les certificats de travail, les examens médicaux ou la vérification des antécédents, et les frais facturés par les recruteurs. Les frais de recrutement ne peuvent pas être facturés par Aptar ou ses agents aux travailleurs, y compris par paiement direct de la part des travailleurs ou de retenues sur les salaires. Aptar recourt exclusivement à des agences de recrutement qui adhèrent à ces mêmes principes et qui se conforment au droit du travail local.

Aptar respecte les normes de l'Organisation internationale du travail à cet égard (Convention N° 138). Nous nous engageons à faire en sorte que notre entreprise ne pratique pas le travail des enfants, car celui-ci prive les enfants de leur enfance, de leur potentiel et de leur dignité et peut nuire à leur développement physique et mental.

Aptar prend ces interdictions au sérieux et peut imposer des sanctions importantes en cas de violation, pouvant aller jusqu'au renvoi d'employés, de sous-traitants ou d'agents. Les employés ayant connaissance de telles violations doivent les signaler immédiatement. Aptar s'engage à coopérer avec les autorités répressives ou gouvernementales en cas de violation de ces règles.

 Pour de plus amples informations, veuillez consulter la Charte des Achats Responsables

Aptar a mis en place des procédures solides pour garantir que les affaires soient menées avec intégrité et nous attendons de nos partenaires commerciaux qu'ils respectent les mêmes normes.

Les fournisseurs doivent démontrer leur conformité à cette politique à la demande d'Aptar. S'il s'avère qu'un fournisseur enfreint ces normes, nous nous réservons le droit de mettre fin à notre relation avec ce dernier.

Minéraux dits de conflit

Aptar se conforme à la loi américaine Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act et au Conflict Free Smelter Program visant à limiter le financement des groupes armés, les violations des droits de l'homme et la dégradation de l'environnement en République démocratique du Congo et dans les pays voisins.

Dans ce but, Aptar se conforme aux demandes de renseignements et aux exigences de divulgation concernant l'utilisation des minéraux de conflit définis comme étant l'étain, le tantale, l'or et le tungstène.

Aptar attend de tous ses fournisseurs qu'ils se conforment aux exigences de la réglementation sur les minéraux de conflit et fournissent toutes les déclarations nécessaires à l'aide du Modèle de rapport sur les minéraux de conflit EICC/GeSI.

Si un fournisseur ne respecte pas ces objectifs, il est attendu de ce dernier qu'il élabore, mette en œuvre et documente des plans pour remédier à cette non-conformité en temps opportun ; et s'il ne peut pas être remédié à la non-conformité, Aptar se réserve le droit de mettre fin à sa relation avec ce fournisseur.

Sanctions économiques

En tant que société américaine et internationale, Aptar a mis en place des procédures spécifiques visant à mener une diligence raisonnable sur tous les tiers avec lesquels elle travaille pour s'assurer qu'ils ne font pas l'objet de sanctions. Il est également de la responsabilité de chaque collaborateur de signaler les situations à risque à la direction ou au département Compliance.

Qu'entend-on par « sanctions économiques » ?

Les sanctions économiques sont définies comme l'arrêt des relations commerciales et financières internationales à des fins de politique étrangère ou de sécurité. Les gouvernements des pays et les institutions internationales imposent des sanctions économiques pour tenter d'influer sur les décisions des États et des individus qui menacent leurs intérêts ou violent les normes internationales de comportement.

Les sanctions économiques sont principalement émises par les Nations Unies, les États-Unis d'Amérique, l'Union européenne et certains pays spécifiques.

Les sanctions peuvent viser des pays dans leur ensemble ou des personnes physiques ou morales répertoriées et des personnes bloquées ("SDN - Specially designated nationals and blocked persons").

Les principaux pays sanctionnés par les États-Unis sont : **Cuba, l'Iran, la Corée du Nord, la Syrie et la région de Crimée en Ukraine.**

Les sanctions économiques ont un impact sur les entreprises de différentes manières :

- Interdiction de s'engager dans des transactions commerciales et financières avec les ressortissants spécialement désignés ou SDN, mais aussi avec des entités détenues ou contrôlées par ces SDN.
- Interdiction d'exporter certains biens, services ou technologies vers les pays sanctionnés
- Nécessité de licences d'exportation spécifiques pour certains types de biens, services ou technologies
- Interdiction de réaliser des investissements dans certains secteurs



Quels sont les risques ?

- Risques en matière de responsabilité juridique et pénale
- Risques financiers : amendes élevées atteignant parfois des centaines de millions de dollars
- Risques réputationnels

Vous devez

- Contacter le département Compliance lorsque vous avez un doute sur un pays sanctionné ou un SDN
- Contacter le département Compliance en cas de nouvelles opportunités commerciales à Cuba, en Iran, en Syrie ou dans tout autre pays sanctionné
- Demander au département Compliance ou à la Direction juridique de vous aider à intégrer les clauses de conformité dans vos contrats

Vous ne devez pas

- Entretien d'une relation commerciale avec des clients ou des fournisseurs établis à Cuba, en Iran, en Syrie, en Corée du Nord ou dans la région de Crimée en Ukraine [ou dans tout autre pays sanctionné ou SDN]
- Vendre des produits Aptar à un client qui a clairement l'intention de revendre nos produits à des pays sanctionnés [ou à des SDN]

Comment réagir?

Vous avez été informé par l'un de nos clients qu'il a l'intention de vendre certains produits finis, y compris certains systèmes de distribution Aptar à Cuba. Que devez-vous faire ?

Vous signalez le problème au département Compliance car le produit final du client aboutira dans un pays sanctionné, ce qui entraînera des ventes indirectes vers un pays sanctionné.

Vous recevez la candidature d'un candidat résidant dans un pays sanctionné. Que devez-vous faire ?

Vous devez demander conseil aux RH et au département Compliance car il existe des règles spécifiques à cet égard.

Droit de la concurrence

Aptar s'engage à respecter pleinement toutes les lois qui s'appliquent à ses activités dans le monde, avec un soin particulier pour garantir le respect du droit de la concurrence ("antitrust" en anglais). Les lois peuvent varier d'un pays à l'autre, à la fois en ce qui concerne les activités commerciales interdites et la manière dont les lois sont appliquées.

Qu'entend-on par « droit de la concurrence » ?

Au plus haut niveau, l'objectif du droit de la concurrence est de favoriser un marché concurrentiel, dans lequel prospèrent des entreprises efficaces et innovantes. Les lois interdisent généralement la collusion entre concurrents, qu'elle soit formelle ou informelle, et les pratiques du marché qui nuisent à la capacité des autres à entrer dans la concurrence.

Quels sont quelques exemples d'accords interdits par les différentes lois antitrust applicables à Aptar ?

Voici quelques exemples d'accords interdits, cette liste étant non limitative :

- **Fixation des prix** (par exemple, accord entre concurrents sur le prix d'un produit ou d'un service, plutôt que de permettre que ce prix soit déterminé naturellement par la loi du marché)
- **Limitation de la production** (par exemple, tout accord entre concurrents pour coordonner la limitation d'une production en créant une pénurie afin de contrôler les prix)
- **Répartition du marché** (par exemple, accord entre des concurrents pour attribuer des portions du marché et accord de ne pas faire de concurrence pour certains clients ou dans certaines zones géographiques)
- **Truquage des offres** (par exemple, accord entre certains ou tous les soumissionnaires qui prédétermine le soumissionnaire retenu et limite ou élimine la concurrence entre les soumissionnaires conspirateurs)

Quels sont quelques exemples d'accords réglementés par les différentes lois anti-concurrence applicables à Aptar ?

- **Exclusivité de fourniture** : il est important de limiter la portée de toute exclusivité (par exemple, en fonction du temps, de la région géographique, du segment de marché, etc.) et d'avoir une justification économique solide pour accorder ou demander l'exclusivité
- **Distribution** : il est acceptable d'avoir des prix de revente recommandés (c'est-à-dire à titre indicatif uniquement) et des prix de revente maximaux (afin de faciliter la croissance des ventes), mais les prix de revente minimaux sont interdits



Quels sont les risques ?

Les conséquences d'une violation de ces lois peuvent être graves, y compris, mais sans s'y limiter, de lourdes amendes, des peines d'emprisonnement et des dommages-intérêts substantiels résultant de poursuites civiles et de procédures judiciaires pouvant entraîner des dépenses massives et une perturbation des activités d'Aptar.



Comment réagir ?

Compte tenu des graves conséquences découlant d'une violation du droit de la concurrence, nous vous engageons vivement à discuter de toute activité qui affecte la concurrence ou le commerce dans n'importe quel pays avec le département Compliance ou la Direction Juridique d'Aptar afin de vous assurer que ces activités sont menées conformément aux lois antitrust internationales et locales.



Fiscalité et reporting

Aptar s'efforce scrupuleusement de se conformer à toutes les lois fiscales partout où elle intervient et s'acquitte intégralement de tous les impôts, fédéraux, nationaux, locaux ou internationaux, conformément à ces lois.

Reporting des entreprises cotées

En raison de son statut de société cotée aux États-Unis, Aptar est tenue de déposer des rapports périodiques et autres auprès de la Securities and Exchange Commission des États-Unis ("SEC"). Aptar prend ses obligations de publication très au sérieux et veille à ce que ces rapports fournissent au marché une vision complète, juste, exacte, opportune et compréhensible de la situation financière et commerciale de la Société.

Nous nous engageons à

- Tenir une comptabilité précise et complète
- Déposer nos déclarations fiscales dans les délais
- Nous acquitter de nos obligations fiscales dans les délais

Nous nous engageons à ne pas

- Permettre sciemment à Aptar de se soustraire à ses obligations fiscales

Vous devez

- Contacter le Service fiscal ou le département Compliance si vous identifiez un comportement inapproprié (évasion fiscale, malversations comptables/d'audit)
- Contacter le Service fiscal si vous pensez qu'une transaction ou un projet dans lequel vous êtes impliqué peut avoir des conséquences fiscales défavorables et / ou imprévues

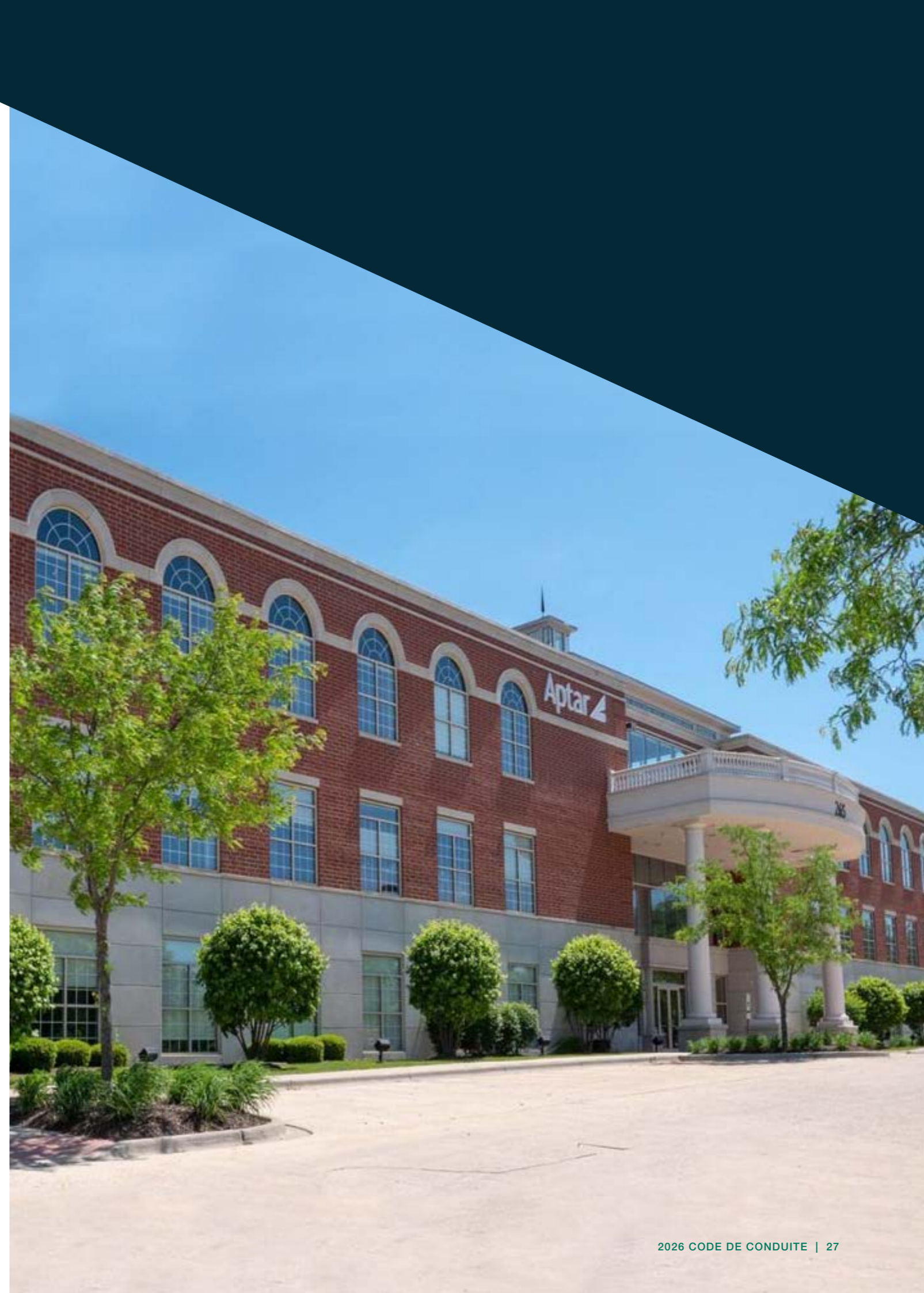
Vous ne devez pas

- Encourager les pratiques fiscales frauduleuses
- Autoriser sciemment les pratiques qui mènent à l'évasion fiscale



Quels sont les risques ?

- Risques financiers tels que charges fiscales supplémentaires, intérêts, amendes, pénalités
- Risques réputationnels



Délit d'initié

Aptar est une société américaine cotée dont les actions ordinaires sont activement négociées à la Bourse de New York. En général, il est interdit aux collaborateurs et administrateurs d'Aptar qui ont connaissance d'informations « importantes » et « non publiques » (collectivement, « informations importantes non publiques ») concernant Aptar d'acheter, de vendre ou de négocier d'une manière quelconque les actions ou autres titres d'Aptar lorsqu'ils sont en possession de ces informations importantes non publiques.

Qu'est-ce qu'un délit d'initié ?

Les lois fédérales, la réglementation et la jurisprudence américaines sur les sociétés cotées interdisent généralement à tout collaborateur ou administrateur d'une société américaine cotée d'acheter ou de vendre des actions et autres titres de cette société en étant en possession d'informations importantes non publiques.

Cette disposition générale interdit également à tout collaborateur ou administrateur d'une entreprise américaine cotée de : (1) donner des « conseils » sur des informations importantes non publiques (c'est-à-dire divulguer directement ou indirectement ces informations importantes non publiques à toute autre personne, y compris des membres de sa famille, d'autres parents et amis, afin qu'ils puissent négocier les actions ou d'autres titres de la société) ; et de (2) négocier des titres d'une autre entité tout en étant en possession d'informations importantes non publiques concernant cette autre entité acquises du fait de son emploi au sein de la société.

Qu'est-ce qu'une information importante non publique ?

Les informations importantes non publiques comprennent toute information, positive ou négative, qui n'a pas encore été mise à disposition ou divulguée au public et qui pourrait être importante pour un investisseur, dans le cadre de l'ensemble des informations publiques, pour décider d'acheter ou de vendre des actions ou d'autres titres.

Voici quelques exemples d'informations importantes non publiques, cette liste étant non limitative :

- Estimations des bénéfices
- Dépréciations significatives ou augmentations significatives des réserves
- Changements majeurs au sein de la direction
- Propositions, plans, négociations ou accords, même s'ils sont de nature préliminaire, impliquant des transactions importantes, telles que fusions, offres publiques d'achat, joint ventures ou achats ou ventes d'actifs importants
- Litiges importants ou enquêtes d'organismes gouvernementaux
- Incidents majeurs de cybersécurité



Quels sont les risques ?

Le délit d'initié est à la fois contraire à l'éthique et illégal. Outre les conséquences civiles,

telles que la restitution ou une sanction civile d'un montant allant jusqu'à trois fois les bénéfices réalisés ou les pertes évitées à la suite de la violation, les personnes reconnues coupables de délit d'initié aux États-Unis peuvent également faire face à des sanctions pénales allant jusqu'à 5 millions d'USD et des peines de prison allant jusqu'à 20 ans. Les autres pays imposent des conséquences et des sanctions similaires aux personnes qui se sont livrées à des délits d'initiés.

Vous devez

- Obtenir une autorisation préalable avant d'effectuer une transaction sur l'action Aptar si vous faites partie de l'une des catégories ci-dessous de la part soit de Sydney White, Equity Plan Administrator, soit de Irene Hudson, EVP, Chief Legal Officer and Corporate Secretary, ou, en leur absence, de Mary Skafidas, Senior Vice President, Investor Relations and Communications.
- Membre du Conseil d'Administration d'AptarGroup, Inc.
 - Membre du Comité Exécutif d'Aptar ou son Assistant(E)
 - Membre de l'un des segments GLT
 - "Excellence Leader"
 - Employé au sein de L'un des Sièges Sociaux du Groupe
 - Exceptions spécifiques ou cas temporaires

Vous ne devez pas

- Effectuer des transactions sur des titres Aptar tout en étant en possession d'informations importantes non publiques
- Donner des "conseils" sur des informations importantes non publiques à toute autre personne afin qu'elle puisse effectuer des transactions sur les titres Aptar
- Négocier des titres d'une autre entité tout en étant en possession d'informations importantes non publiques concernant cette autre entité acquise grâce à vos responsabilités au sein d'Aptar

Comment réagir ?

Vous êtes au courant des résultats trimestriels consolidés d'Aptar avant leur publication et vous savez qu'ils constituent une sous-performance. Vous souhaitez négocier les actions d'Aptar avant que leur valeur ne diminue, selon vous, une fois que les derniers résultats trimestriels auront été publiés. Que devez-vous faire ?

Vous devez vous abstenir de négocier les actions d'Aptar sur la base de ces informations importantes non publiques. Une fois que les résultats d'Aptar auront été publiés et soumis à toutes les procédures de contrôle préalable qui peuvent vous être applicables, vous pourrez négocier les actions d'Aptar.

Vous savez qu'Aptar est sur le point de conclure une acquisition hautement confidentielle. Cette acquisition est l'une des plus importantes de l'histoire d'Aptar. Vous pensez que l'acquisition apportera à Aptar une valeur ajoutée significative. Quand un bon ami vous a demandé lors d'un dîner comment se porte Aptar et s'il doit acheter des actions Aptar, vous souhaitez l'informer de l'acquisition, car vous en êtes très enthousiasmé et que vous voulez vous vanter de la qualité d'Aptar. Que devez-vous faire ?

Le fait qu'Aptar soit sur le point de conclure l'une des acquisitions les plus importantes de son histoire est une information non publique importante. De ce fait, vous devez vous abstenir de parler de l'acquisition à votre ami jusqu'à ce qu'elle soit divulguée publiquement par Aptar. N'oubliez pas que la réglementation sur les délits d'initiés interdit également aux employés et aux administrateurs d'Aptar de donner des "conseils" sur des informations non publiques importantes à toute autre personne afin qu'elle puisse négocier les actions de la société.

Comment faire un signalement



Aptar engage ses collaborateurs à signaler tout comportement potentiel illégal et contraire à l'éthique via un système d'alerte professionnel.

Qu'est-ce qu'EthicsPoint ?

EthicsPoint est le système d'alerte professionnelle d'Aptar qui permet aux collaborateurs, y compris le personnel temporaire et les stagiaires, et aux sous-traitants, ainsi qu'aux tiers, de signaler une faute grave potentielle ou présumée sur le lieu de travail.

Comment joindre EthicsPoint ?

- **Internet** : Rendez-vous simplement sur <http://aptar.ethicspoint.com> et remplissez les champs d'information concernant la nature de votre signalement.
- **Téléphone** : Composez le numéro gratuit de la hotline (indiqué par affichage sur votre site ainsi que sur le site web rappelé ci-dessus) ou scannez le QR code (en haut de cette page ou figurant sur les affiches de votre site) et répondez aux questions concernant la nature de votre question ou signalement.

Quels problèmes peuvent être signalés ?

Un signalement peut concerner une infraction grave, comme par exemple un crime ou un délit, la violation d'une obligation en vertu de la loi ou de la réglementation fédérale, locale ou internationale, des politiques et procédures du Code de conduite ou tout comportement contraire à l'éthique.

Le signalement est-il confidentiel et peut-il être anonyme ?

L'identité du déclarant restera confidentielle à toutes les étapes du processus et ne sera pas divulguée à des tiers tels que la personne incriminée ou son supérieur hiérarchique, si le déclarant le souhaite, à moins qu'il ne soit légalement exigé de divulguer l'identité de cette personne. Il convient toutefois de noter que le signalement anonyme rendra plus difficile l'examen de la question ou du problème par la Société.

Vous devez

- Utiliser le système d'alerte professionnel de bonne foi, lorsque vous pensez que la violation est grave et réelle
- Communiquer toutes les informations pertinentes, y compris, lorsque cela est possible, les documents à l'appui du signalement

Vous ne devez pas

- Soumettre un signalement de mauvaise foi ou basé sur une rumeur visant à nuire délibérément à un collègue
- Exercer des représailles contre un collègue qui a signalé un problème via EthicsPoint
- Utiliser EthicsPoint comme numéro d'urgence

Règles relatives au signalement d'un problème :

- Aptar ne tolérera pas de représailles de quelque nature que ce soit contre quiconque ayant fait un signalement de bonne foi
- L'utilisation d'EthicsPoint est volontaire : le fait de ne pas faire de signalement n'entraînera aucune sanction
- Aucun employé ne sera pénalisé pour avoir signalé de bonne foi des violations de ce Code de conduite ou toute autre conduite illégale ou contraire à l'éthique
- Tout collaborateur qui soumet un faux signalement peut faire l'objet de sanctions disciplinaires conformément aux lois et règlements applicables
- Si quelqu'un signale une violation et est impliqué d'une manière ou d'une autre dans la violation, le fait que la violation a été signalée sera pris en considération

Tous les signalements déclenchent-ils une enquête et quelles en sont les conséquences ?

Un accusé de réception sera envoyé aux déclarants sous 7 jours ouvrables. Le département Compliance ou le Comité d'Audit¹ enquêtera sur tous les rapports de violations, et affectera les ressources nécessaires. Les collaborateurs ne doivent pas enquêter seuls mais laisser cette enquête aux personnes appropriées choisies par le département Compliance ou le Comité d'Audit. Ces personnes seront en nombre limité et liées par une obligation renforcée de confidentialité. En outre, l'accès au traitement des données et aux rapports sera limité et protégé conformément à la loi et à la réglementation applicables.

Afin de protéger le déclarant et les témoins potentiels, le rapport d'enquête écrit ne sera pas communiqué au déclarant, à la personne incriminée, aux témoins ni aux collaborateurs interrogés.

Le statut actualisé sera communiqué au déclarant via EthicsPoint. Seules des conclusions verbales détaillées peuvent être communiquées au déclarant et à la personne incriminée pour des motifs de confidentialité ou conformément à la loi locale.

Si le résultat d'une enquête indique que des mesures correctives sont nécessaires, Aptar ou le Comité d'Audit décideront des mesures à prendre, y compris, le cas échéant, des poursuites judiciaires et des procédures disciplinaires, susceptibles d'entraîner des sanctions conformément à la loi et à la réglementation applicables pouvant aller jusqu'au licenciement, afin de corriger le problème et d'éviter la probabilité de sa répétition.

Comment sont traitées les données personnelles ?

Les collaborateurs ont le droit d'accéder aux données personnelles les concernant qui peuvent être collectées dans le cadre d'EthicsPoint et ont un droit de correction ou d'effacement si ces données s'avèrent inexactes, incomplètes, ambiguës ou obsolètes. Les employés ont également le droit de s'opposer pour des motifs légitimes à la conservation de ces données.

S'il existe un risque qu'un tel accès aux données personnelles compromette la capacité d'Aptar à enquêter efficacement sur les allégations ou à collecter les preuves requises, la notification à la personne incriminée peut être retardée aussi longtemps que ce risque existe pour protéger les preuves en empêchant leur destruction ou leur modification.

Les règles détaillées de confidentialité des données peuvent être consultées sur le site web d'EthicsPoint avant de signaler un problème.

¹ Les soupçons concernant la comptabilité ou le contrôle interne de la Société à l'égard de l'information financière peuvent également être soumis (de manière anonyme ou non) au Comité d'Audit de la Société par courrier dans une enveloppe marquée « CONFIDENTIEL » adressée à l'attention du Président du Comité d'Audit d'AptarGroup, B. Craig Owens, AptarGroup, Inc. 265 Exchange Drive, Suite 301 Crystal Lake, Illinois 60014 États-Unis ou à l'adresse brcraigowens@gmail.com. En outre, toutes les allégations de fraude potentielles ou les incidents de fraude réels au sein d'Aptar ou de l'une de ses filiales dans le monde peuvent également être signalés à Stephan Tanda, President and Chief Executive Officer, ou à Vanessa Kanu, Executive Vice President and Chief Financial Officer. Il n'est pas nécessaire que la fraude alléguée soit confirmée ou prouvée avant de la porter à leur attention. Toute fraude alléguée, suspectée ou réelle, quelle que soit son importance, doit être communiquée immédiatement.

Amendement, modification et renonciation

Le présent Code de conduite ne peut être amendé, modifié ou supprimé que par le Conseil d'Administration de la Société ou le Comité d'Audit du Conseil d'Administration de la Société. Tout changement du Code de conduite, ou toute renonciation à ce dernier, en faveur des dirigeants ou administrateurs, devra être rapidement signalé sous bref délai aux actionnaires de la Société soit en déposant un formulaire 8-K auprès de la Securities and Exchange Commission, soit en publiant une déclaration sur le site web de la Société.

Certificat de Conformité

En cochant la case et en signant ce document, vous reconnaissez ce qui suit :

- « J'ai reçu et lu le Code de conduite d'Aptar et j'atteste par la présente que j'accepte de me conformer à l'ensemble des lois, réglementations, règles, politiques et procédures applicables mentionnées dans le Code de conduite. »

Déclaration de Conflit d'Intérêts

Veuillez déclarer ci-dessous tout conflit d'intérêts (en particulier, le fait que votre conjoint, un membre de votre famille ou un ami proche travaille pour un concurrent, un fournisseur ou un client).

Nom en caractères d'imprimerie: _____

Signature: _____

Date: _____

Lieu: _____

Segment: _____

Il vous sera demandé de signer électroniquement le Code de conduite chaque année ; toutefois, si vous avez récemment été embauché ou si vous ne parvenez pas à vous connecter en ligne, veuillez renvoyer ce certificat signé manuellement au Responsable Conformité.